

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Délibération n°
2023-05-02

Date d'affichage : 26/05/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 15 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 09 mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DESGUEE Jérémie, GILBERT Sébastien, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

Absents :

DUBREUIL Audrey, GILETTE Valérie, LE ROUILLY Chloé, PATIENCE Mickael.

Absents excusés :

FRENEE Anaïs pouvoir à Christian VENGEONS, PELLETIER Philippe pouvoir à Jacky GODARD.

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Madame Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Projet de Pump track : subvention

délibération n° 2023- 05-02

Considérant que la Commune a identifié un besoin d'un aménagement d'un Pump Track souhaité par les jeunes, et considérant la vétusté du terrain de VTT ;

Considérant l'objectif de la Commune de Val d'Arry de créer des équipement sportifs et accessibles, incitant à la pratique libre d'activités sportives ;

Considérant le programme prévisionnel établi comme suit :

Plan de financement prévisionnel :				
BESOINS		RESSOURCES		
Études et maîtrise d'œuvre	Sans Objet	Agence Nationale su Sport : Plan 5 000 terrains de sport	92 000	66%
Travaux	140 000 € H.T	Conseil départemental : Contrat de territoire	20 000 €	14%

		Fonds propres	28 000 €	20%
<u>TOTAL</u>	140 000 € H.T	<u>TOTAL</u>	140 000 €	

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** du projet d'aménagement d'un Pump Track situé sur l'ancien circuit de VTT dans le Bourg de la commune déléguée de Noyers-Bocage ;
- **APPROUVE** LE plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de déposer toutes les demandes subventions nécessaires au financement de ce projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifié exécutoire le
26/05/2023,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

